

## Pour un développement INTÉGRÉ des services éducatifs à la petite enfance

Le Conseil supérieur de l'éducation considère nécessaire d'offrir aux enfants de quatre et cinq ans un accès à temps plein à des services éducatifs gratuits, à la maternelle ou en garderie sans but lucratif. Le Conseil recommande aussi à la ministre de l'Éducation, madame Pauline Marois, la mise en œuvre d'une politique globale des services éducatifs à la petite enfance et l'élaboration d'un plan de développement échelonné sur une période de sept ans dans chacune des régions du Québec.

« À la lumière des récentes transformations sociales et des besoins identifiés, le développement actuel des services éducatifs offerts aux jeunes enfants, de la naissance à six ans, apparaît nettement insuffisant. Comparativement à plusieurs pays occidentaux, le Québec accuse un sérieux retard », a déclaré la vice-présidente du Conseil supérieur de l'éducation, Judith Newman, en rendant l'avis public à la fin d'avril.

### De nombreuses faiblesses

Le Conseil estime en effet que les services de garde régis, qu'ils soient en milieu familial, en garderie ou en milieu scolaire, sont, encore aujourd'hui, dans une position précaire. Du côté de la maternelle, l'offre de services universels à demi-temps aux enfants de cinq ans a rapidement atteint son plafond.

Tout en reconnaissant la qualification des personnels qui y travaillent, le Conseil identifie plusieurs éléments qui posent problème en matière de services éducatifs à la petite enfance : insuffisance de contrôle de la qualité des services non régis ; chevauchement et discontinuité des services existants ; incohérence des règles administratives et des conditions de travail ; participation des parents trop faible ou trop exigeante ; brièveté de l'intervention éducative à la maternelle ; risque de créer des ghettos avec les maternelles pour enfants handicapés, allophones ou de milieux défavorisés.

### Des réorientations importantes

Afin d'assurer un développement intégré des services éducatifs à la petite enfance, le Conseil supérieur de l'éducation recommande la désignation d'un seul maître d'œuvre assisté d'un palier intermédiaire reflétant les besoins des familles.

En ce qui concerne les services proprement dits, le Conseil recommande de poursuivre de manière significative le développement des services de garde régis pour les enfants de trois ans et moins. Pour les enfants de quatre et cinq ans, le principe de fréquentation non obligatoire des services éducatifs offerts serait maintenu.

En matière de qualité des services, le Conseil recommande que le diplôme d'études collégiales en services de garde devienne l'exigence de formation du personnel

éducateur. L'accès à la formation ou au perfectionnement des responsables de garderies est aussi souhaité.

Finalement, comme moyens de prévention primaire et pour contribuer à l'égalisation des chances pour toutes et tous, le Conseil recommande de bonifier le soutien aux établissements qui accueillent des enfants présentant des besoins particuliers et d'offrir aux parents des programmes d'affinement des compétences parentales.

### **Coûts et bénéfices**

Le Conseil supérieur de l'éducation a effectué une estimation des coûts et bénéfices de sa recommandation de services éducatifs gratuits aux enfants de quatre et cinq ans. En prévoyant une fréquentation de 95 % de la maternelle ou de la garderie sans but lucratif, les dépenses nouvelles, en 2003-2004 (septième année d'implantation), sont estimées à 716 M\$ (en dollars de 1997). Les bénéfices escomptés à court et moyen termes liés à l'augmentation du travail des mères, à la création d'emplois et à la meilleure performance scolaire des élèves sont, quant à eux, estimés à 519 M\$ aux deux paliers de gouvernement.

Au-delà des chiffres, madame Newman a insisté sur la rentabilité d'un tel investissement pour la société québécoise. « Le Conseil est conscient de l'ampleur de l'effort requis, particulièrement dans l'état actuel des finances publiques. Mais des préoccupations financières à trop courte vue peuvent s'avérer fort onéreuses à moyen et long termes, tant pour les jeunes enfants que pour l'ensemble de la société », a-t-elle déclaré.